



N° 26.16

**Autorisation de recrutement
d'un contractuel sur emploi non
permanent**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX,
Le bureau dûment convoqué le 4 mars 2026
Habilité par l'article L5211-10 du CGCT
Et les délibérations 20.28 et 25.10
S'est réuni en session ordinaire au SMND le 11 mars 2026
Sous la présence de Monsieur FAYET Michel, Président

Nombre de membres en exercice : 6 Présents : 6 Pouvoir : 0

PRSENTS :

Monsieur CASTAING Patrick
Madame DEBES Céline
Monsieur FAYET Michel
Monsieur FIORINI Patrick
Monsieur MARMONIER Pierre
Monsieur ROSET Patrick

EXCUSE :

Il est exposé :

Le service déchèteries fonctionne, le samedi, avec des chauffeurs volontaires pour assurer des permanences d'enlèvement des bennes en déchèteries.

Le planning prévisionnel 2026 met en évidence une difficulté à mobiliser un nombre suffisant de chauffeurs.

Afin de pallier ce manque et de répondre à un accroissement temporaire de travail du pool de chauffeurs mobilisés et ainsi de permettre un bon fonctionnement du service, il est proposé de recruter une personne sur un emploi non permanent.

Ce poste est prévu du 1^{er} avril 2026 au 31 mars 2027, sur un temps non complet (travail tous les samedis).

La personne recrutée sera positionnée sur un grade d'adjoint technique échelon 1 et bénéficiera du régime indemnitaire existant dans la collectivité pour le poste de chauffeur.

Ce poste est inscrit au BP 2026.

La présente délibération a été votée à l'unanimité par le bureau.

Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délais de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

Fait et délibéré le 11 mars 2026

Au registre sont les signatures,
pour copie conforme

Il certifie la formule exécutoire et les formalités de publicités
effectuées

HEYRIEUX, le 11 mars 2026

Michel FAYET,
Président

